



Sauvegarder et valoriser une biodiversité remarquable

Pour un territoire, l'état de sa biodiversité est le reflet de son état de santé. Brest métropole, avec une rade de 180 km², 5 500 hectares d'espaces naturels dont 1 540 de zones humides, 900 hectares d'espaces naturels littoraux et 331 km de cours d'eau a la responsabilité de sa préservation.

Brest métropole bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel. Face aux atteintes faites à la biodiversité partout dans le monde (fragmentation et destruction des milieux naturels ; pollutions de l'eau, de l'air et du sol ; surexploitation des ressources et d'espèces sauvages ; introduction d'espèces exotiques très invasives ; changement climatique...), les collectivités françaises ont une responsabilité. Mise en œuvre de politiques durables, actions de sensibilisation des habitants aux comportements citoyens, fédération des différents acteurs œuvrant à la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité, sont indispensables.

Brest métropole s'est engagée dans la préservation de sa biodiversité. En témoigne son Plan climat énergie territorial (PCET) et sa trame verte et bleue, intégrés au Plan local d'urbanisme-Facteur4 de la collectivité, la gestion écologique de ses espaces verts (territoire zéro phyto), sa participation dans la gestion durable et raisonnée de la ressource en eau (Sage de l'Elorn), sa gestion des déchets (lauréate « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage »), son implication dans le Pacte énergétique breton avec la mise en place de dispositifs favorisant une moindre consommation en énergie (Tinergie, boucle énergétique locale, Brest smart grid, construction d'une chaufferie bois...), la préservation de ses espaces naturels (Contrat de baie, restauration de zones humides et de cours d'eau, plan Life pêche à pied, préservation des sillons du littoral...), entre autres.

Mais aussi l'inscription dans ses opérations d'aménagement et de développement de mesures compensatoires, telles que celles initiées lors de la construction de la voie nord de Lambézellec avec la préservation de continuités écologiques, l'adaptation de l'éclairage, la réhabilitation de 5 000 m² de zones humides et de quatre hectares de prairies dans la vallée du Restic, par exemple.

Au-delà de la responsabilité des collectivités, l'implication citoyenne a son importance pour la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité. Des actions d'incitation à l'adoption des bons gestes (propreté, déchets, lutte contre les pollutions, qualité des eaux de baignades, pêche à pied...) invitent les habitants à préserver leur environnement.



Télécharger [Le Plan Biodiversité 2018](#) (pdf 1.46 Mo)

COMMENTAIRES

Commentez cet article

Nom (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Courriel (obligatoire)

Commentaire (obligatoire)

Saisir votre commentaire

✖ EFFACER

✓ ENVOYER

Dernière mise à jour le : **12 juin 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guêven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

[Mentions légales](#)

✓ OK, tout accepter

[Personnaliser](#)